

L'Unique

LE JOURNAL DE L'UNION
DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Pour que justice soit faite

Entrevue
Sonia Marmen / 8

Actualité
Lyriline, une plateforme mondiale / 13

Entretiens enchaînés :
Yvon Paré / 15

Au lieu de l'écriture
Claude Vaillancourt / 16

Dossier / écrivain et justice

« La nouvelle division Juripop Artistes retiendra particulièrement l'attention des membres de l'UNEQ. Lancée officiellement en janvier dernier, cette division veut rendre la justice accessible aux créateurs québécois. Elle traite spécifiquement les dossiers relevant de la propriété intellectuelle et du droit du divertissement. »

(Sylvain Dodier)

..... PAGE 3

Dossier / critique

« Si, aujourd'hui, on veut que la culture et les arts soient l'affaire de tous, il semble que ce soit moins dans l'optique que le plus grand nombre puisse en profiter, mais bien que le plus grand nombre puisse en faire. Cette vision de la démocratisation questionne notre vision du professionnalisme. »

(Catherine Voyer-Léger)

..... PAGE 7



De nos jours, il n'est pas très fréquent que les préoccupations des écrivains, et des artistes en général, trouvent une oreille attentive auprès des politiciens. En revanche et pour des raisons évidentes, les campagnes électorales sont le moment idéal pour se manifester. C'est ce que l'UNEQ a donc décidé de faire en rédigeant et en distribuant auprès de tous les partis un communiqué où sont décrits les grands enjeux auxquels sont confrontés les écrivains. Nous y plaidons pour l'enseignement de la littérature québécoise à tous les niveaux, primaire, secondaire, collégial et universitaire, et exhortons le ministère de l'Éducation à améliorer la formation des maîtres dans ce domaine. Nous rappelons également aux futurs élus tout le travail effectué par le milieu du livre pour obtenir une réglementation du prix des livres neufs et les invitons à voir à l'adoption du projet de loi l'instituant.

Conscients des difficultés financières auxquelles sont exposés les écrivains dans leurs projets d'écriture, nous revendiquons que soient inclus les différents programmes de bourses dans l'exemption d'impôt de 15 000 \$ qui leur est accordée pour leurs droits d'auteur. Nous insistons également pour que soit bonifié le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de manière à ce qu'il puisse augmenter son aide à la création et apporter aux associations régionales l'aide dont elles ont besoin. De plus, nous réclamons du futur gouvernement qu'il poursuive la démarche

L'UNEQ se fait entendre !

d'accompagnement amorcée avec le ministère de la Culture et des Communications entre les écrivains et les éditeurs pour donner à la *Loi sur le statut de l'artiste 32.01* qui nous régit sa pleine efficacité. Vous trouverez ce communiqué sur notre site web.

La décision de la Cour suprême, qui a fini par donner raison à Claude Robinson au terme de sa trop longue lutte contre les sociétés qui s'étaient approprié son œuvre, a donné lieu, dans le milieu artistique, à de nombreuses discussions sur le sort des créateurs aux prises avec de tels problèmes et surtout, à la difficulté d'avoir accès à la justice à cause des coûts faramineux que les poursuites entraînent. Cette réflexion a amené l'UNEQ à enrichir les services qu'elle offre en matière juridique. Dans le cadre d'un projet-pilote, nous réglerons les frais d'inscription de nos membres à la cour des petites créances dans des cas reliés au droit d'auteur et nous nous associerons

avec la clinique juridique Juripop dont l'équipe inclut des avocats en droit de la propriété intellectuelle et comprend maintenant un volet pour les artistes. *L'Unique* a préparé un dossier approfondi sur ce sujet que vous pourrez lire dans les pages qui suivent.

Nous continuons également de travailler à des projets innovateurs, parmi lesquels nos formations en ligne, dont les premières seront disponibles dans la zone membres dès ce printemps. Elles auront pour objet les conditions

contractuelles et les activités de promotion. Nous espérons également être en mesure de poursuivre la websérie *Jepense.tv* qui donne la parole à nos essayistes. Tous ces projets dépendent évidemment des fonds qui nous seront alloués.

Par ailleurs, bonne nouvelle, nous avons reçu des gouvernements fédéral et provincial une subvention de 80 000 \$ pour développer une application mobile qui tirera profit des nouvelles interfaces et de leurs spécificités pour proposer une nouvelle façon de découvrir la littérature québécoise. Nous développerons cette application avec le concours du laboratoire NT2 de l'UQAM, qui possède une solide expertise sur les liens entre la littérature et les technologies.

Il ne reste plus qu'au printemps à se montrer sérieusement le bout du nez.

Danièle Simpson



UNEQ

Union des écrivaines et des écrivains québécois

Conseil d'administration

Danièle Simpson, présidente
André Roy, vice-président
Suzanne Aubry, secrétaire-trésorière
Mylène Bouchard, administratrice, représentante des régions
Élise Desaulniers, administratrice
Sylvie Desrosiers, administratrice
Sylvain Dodier, administrateur

Comité de rédaction

Jean-François Caron, rédacteur en chef
Ève Boissonnault, Sylvain Dodier,
Bertrand Laverdure, Maya Ombasi

Couverture

France Tardif

Conception graphique

France Tardif

Maison des écrivains

3492, avenue Laval, Montréal
(Québec) H2X 3C8
Téléphone : 514 849-8540
Télécopieur : 514 849-6239
ecrivez@uneq.qc.ca

www.uneq.qc.ca

www.litterature.org

www.luniquejournal.wordpress.com

www.phare.uneq.qc.ca

facebook.com/LuniqueJournalDeLUneq/

La parution d'une annonce dans notre bulletin ou l'insertion d'une publicité dans un envoi de *L'Unique* ne signifie pas que l'Union endosse ces produits ou services.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2014

« Nous continuons de travailler à des projets innovateurs, parmi lesquels nos formations en ligne, dont les premières seront disponibles dans la zone membres dès ce printemps. Elles auront pour objet les conditions contractuelles et les activités de promotion. »

De la juste justice



Dans un souci constant d'appuyer ses membres et de leur faciliter l'accès à la justice, le conseil d'administration de l'UNEQ pose des gestes significatifs qui viennent bonifier de manière importante les services juridiques offerts aux écrivains.

Sylvain Dodier

À compter du printemps 2014, l'UNEQ offrira une nouvelle panoplie de services de consultations et d'accompagnements juridiques qui devrait permettre à ses membres d'être mieux outillés pour faire face à la musique, aussi rythmée qu'elle puisse devenir !

L'UNEQ adhère à Juripop

Grâce à un protocole d'entente qui vient d'être signé, tous les membres de l'UNEQ peuvent devenir membres de la Clinique juridique Juripop. Ils peuvent ainsi bénéficier, selon les critères en vigueur, d'une multitude de services juridiques offerts à coûts modiques. Terminées les tarifications qui vous approchent de la rue et les hésitations à consulter faute d'argent !

La nouvelle division Juripop Artistes retiendra particulièrement l'attention des membres de l'UNEQ. Lancée officiellement en janvier dernier, cette division veut rendre la justice accessible aux créateurs québécois. Elle traite spécifiquement les dossiers relevant de la propriété intellectuelle et du droit du divertissement. Pour profiter du tarif réduit de 65 \$ de l'heure, offert par cette division, le revenu annuel de l'auteur ne doit pas excéder 40 000 \$ s'il est travailleur autonome. Pour un salarié, le montant maximum du revenu donnant accès à ces services est défini en fonction de la situation familiale. À titre d'exemple, le revenu d'un célibataire ne peut dépasser 34 000 \$. Cela dit, la première heure de consultation est gratuite pour tous.

Révision de contrats, mise en demeure, protection du droit d'auteur, demande de visas et de permis de travail pour l'étranger, conseil juridique pour l'embauche d'un agent... autant de thématiques où Juripop Artistes pourra conseiller et appuyer les écrivains.

Autre bonne nouvelle, les membres de l'UNEQ ont aussi accès aux différents « services aux particuliers » offerts par Juripop dans les domaines du droit de la famille, du logement, du droit du travail et du droit administratif. Pour avoir accès à ces derniers services, le revenu de l'écrivain doit être assez élevé pour l'exclure de l'aide juridique offerte par l'État québécois, tout en ne lui permettant pas de défrayer les tarifs réguliers des professionnels du milieu de la justice. L'écart entre les deux situations est assez grand pour permettre à bien des membres de l'UNEQ d'avoir accès à ces services. Pour disposer des « services aux particuliers », des frais administratifs sont demandés, quoique la première heure de consultation soit gratuite.

Consultations annuelles gratuites

L'UNEQ continue aussi d'offrir à ses membres qui en ont besoin une consultation juridique gratuite d'une heure par douze mois avec M^e **Véronique Roy**, avocate en droit du divertissement et traductrice juridique. Grâce à ce partenariat, un tarif spécial de 100 \$ l'heure (plus taxes) est offert aux écrivains qui auraient besoin d'un plus long encadrement.

Si le dilemme à régler relève plutôt de la fiscalité, l'UNEQ offre à ses membres un service de consultation téléphonique gratuite, de quinze minutes, avec le comptable et fiscaliste **Richard Shedleur**. Une consultation par année. Si la consultation doit dépasser le temps alloué, elle sera facturée au tarif préférentiel de 50 \$ de l'heure.

Accès gratuit aux petites créances

La conciliation ayant parfois ses limites, l'écrivain peut devoir se résoudre à poursuivre son « interlocuteur récalcitrant » afin de régler une fois pour toute la situation.

Dans le cadre d'un projet-pilote, l'UNEQ s'engage à défrayer le coût d'inscription des causes de ses membres devant la Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec, si ces litiges relèvent directement de leur carrière d'écrivain, bien évidemment. Le montant de cette inscription est calculé selon le montant de la demande adressée à la cour.

L'écrivain qui dépose une demande devant la Division des petites créances devra prévoir assumer les autres frais qui pourraient être encourus : photocopies de documents, salaire perdu pour assister à l'audience et parfois des frais d'expert.

La Cour des petites créances, pour utiliser son nom commun, entend des causes où une somme d'argent (entre 0,01 \$ et 7 000 \$, le plafond des réclamations devant augmenter à 15 000 \$ d'ici 2015) est en jeu. Elle peut

..... suite en page 4

aussi entendre d'autres causes visant l'annulation ou la résiliation d'un contrat, lorsque la valeur du contrat et, le cas échéant, la somme réclamée n'excèdent pas 7 000 \$ chacun.

C'est un tribunal où l'écrivain se représentera lui-même, sans avocat. Ce qui n'exclut en rien que l'écrivain fasse appel aux services d'un avocat, ou d'un autre spécialiste, pour préparer son dossier et son argumentaire. D'où l'intérêt de la consultation juridique gratuite offerte par l'UNEQ et de l'entente signée avec Juripop !

Attention, dit M^e Véronique Roy : « (...) si l'auteur désire obtenir une injonction afin de contraindre une partie de faire ou de cesser de faire quelque chose, il devra s'adresser à la Cour supérieure. Afin de faire respecter les clauses de son contrat, si l'auteur ne désire réclamer aucune somme d'argent ou si le contrat auquel il prend part excède le montant de 7 000 \$, il devra s'adresser soit à la Cour du Québec ou à la Cour supérieure. »

Il est important de noter, avant d'entreprendre une quelconque démarche, que le jugement qui sera rendu par la Cour des petites créances est final et sans appel.

Conseil avisé, la Cour des petites créances étant moins dispendieuse et plus rapide qu'une autre cour, il peut être pertinent, à certaines occasions, de réduire le montant de la demande afin d'économiser frais et temps.

Résiliation de contrat, réclamation en dommage pécuniaire pour violation à son droit d'auteur ou à ses droits moraux... autant de cas où l'écrivain pourrait avoir accès à la division des petites créances.

Autre exemple présenté par M^e Roy, qui peut s'avérer utile lorsqu'un écrivain n'arrive pas à obtenir de rapport de ventes : « Ne pouvant contraindre l'éditeur (...) l'auteur peut faire une demande devant la division des petites créances où il réclame une certaine somme à son éditeur pour les ventes d'exemplaires de son manuscrit. À travers sa demande, l'auteur pourra faire émettre une assignation à produire qui est "un ordre mentionné dans un *subpœna* d'apporter certains documents ou éléments matériels pour le déposer lors du témoignage". Cela permettra à l'auteur et au juge d'évaluer la valeur réelle de la demande et d'octroyer le montant dû. »

L'intention de l'UNEQ, en développant ce complément de services juridiques pour ses membres, n'est pas de porter devant la justice tous les litiges que les écrivains peuvent rencontrer dans leur carrière. Loin de là. La négociation et la conciliation sont et demeureront toujours les meilleurs angles d'approche dans le cas d'un différend. Mais, en cas de besoin, elle souhaite que ses membres soient en position de défendre leurs droits. Comme n'importe quels gens d'affaire, ne croyez-vous pas ?

Pour bénéficier des consultations fiscales, les demandes seront adressées à madame **Stéphanie Lemétais** qui prendra rendez-vous pour l'écrivain avec monsieur Shedleur. Pour les demandes d'ordre juridique, elles doivent être adressées par téléphone ou par écrit à madame **Geneviève Lauzon**, agente aux programmes de diffusion et de formation, à la Maison des écrivains. Que la juste justice puisse se faire.

Portrait des principaux problèmes...

RENCONTRÉS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

Chaque année, plus de 200 écrivains se tournent vers l'Union pour obtenir des réponses à leurs questions sur le droit d'auteur et les relations avec les éditeurs.

Ève Boissonnault

Chaque semaine, **Geneviève Lauzon**, agente aux programmes de diffusion et de formation de l'UNEQ, reçoit au moins quatre demandes de nature légale de la part d'écrivains. Si les écrivains de la relève constituent la moitié des demandeurs, l'autre moitié est composée d'écrivains professionnels, bien installés dans leur carrière. Même si le secrétariat de l'UNEQ est en mesure de répondre à la plupart des questions, un quart d'entre elles requiert néanmoins les compétences d'une conseillère juridique.

Les affaires dans les règles de l'art ?

L'UNEQ a pour mission de défendre les droits socio-économiques des écrivains. C'est ce point de vue qui a guidé son analyse des clauses contenues dans plus d'une cinquantaine de contrats d'édition qui lui ont été remis par des membres au cours des trois dernières années.

Certaines lui ont paru abusives parce qu'elles favorisaient l'éditeur au détriment de l'auteur plutôt que d'établir entre eux un rapport d'égalité. La cession complète et illimitée du droit d'auteur en est un exemple et pourtant, elle se retrouve dans 75 % des contrats étudiés. La cession est habituellement formulée de la manière suivante : « *L'auteur cède à l'éditeur pour toute la durée du droit d'auteur et dans le monde entier...* ». Et si, pour diverses raisons, l'auteur souhaitait rééditer ses titres chez un autre éditeur, que ferait-il ? « Gardez bien en tête que plus la licence ou cession est courte, mieux ce sera », avise M^e Véronique Roy.



L'auteur cède à l'éditeur pour toute la durée du droit de préférence de l'auteur et dans le monde entier

Illustration : © France Taroff

À cette clause s'ajoute, dans 60 % des cas répertoriés, une étendue de l'entente que l'UNEQ juge aussi abusive. Elle concerne la cession de droits encore inexistantes, comme stipulé dans cet exemple : « *L'auteur cède [...] tous droits connus et non encore connus qui permettent et qui permettront de communiquer l'œuvre au public* ». M^e Roy avise les auteurs de se méfier des clauses impliquant les « droits à venir » puisqu'ils n'en connaissent pas la nature et que par conséquent, les usages les concernant ne sont pas encore instaurés et que ce consentement ne peut pas être fait de façon éclairée.

Par ailleurs, le contrat d'édition définissant la relation d'affaires entre l'auteur et l'éditeur, la question de la rémunération de l'écrivain semble à l'UNEQ au cœur même du processus. D'un côté, il y a les à-valoir et les redevances, qui ont un impact direct et positif sur les revenus de l'auteur, mais de l'autre, il y a ce que l'éditeur soustrait de ces redevances. Dans 50 % des contrats d'édition étudiés, l'UNEQ a constaté que l'éditeur conservait une « réserve en cas de retour ». Or, les retours de livres mettent en cause un autre intervenant de la chaîne du livre, le distributeur. Les éditeurs semblent s'inquiéter de plus en plus des retours tardifs de leurs distributeurs et veulent donc s'en protéger en augmentant les sommes gardées en réserve et en allongeant la durée de cette réserve. Selon l'UNEQ, la réserve en cas de retour ne devrait pas dépasser 10 % des redevances à verser et ce, pour les deux premières années de publication seulement. Au-delà de ce terme, l'Union est d'avis que l'auteur ne devrait pas avoir à subir les conséquences financières de rapports inexacts.

Finalement, l'UNEQ met ses membres en garde contre les clauses de droits de préférence abusifs, remarquées dans environ 40 % des contrats d'édition du corpus étudié. Dans cette situation contractuelle, bien que la nature de l'œuvre soit précisée, il s'agit néanmoins de limites jugées abusives. On pense notamment aux restrictions imposées

à l'auteur quant à l'écriture d'œuvres dites similaires (dans le jargon légal : « *toute œuvre du même genre* », « *tout ouvrage traitant du même sujet* », et « *toute œuvre de même nature* »). Si le droit de préférence demeure acceptable pour certains genres de publication (pensons aux ouvrages pratiques ou pédagogiques), les termes « similaire » ou « analogue » ouvrent ici la porte à une application trop vaste de ce droit. En effet, les auteurs spécialisés sur un sujet particulier se voient ainsi contraints à ne pas pouvoir publier d'autres ouvrages ailleurs. Le droit de préférence devrait également prévoir pour l'auteur la liberté d'exploitation d'une œuvre future refusée par l'éditeur (selon un délai convenable stipulé au contrat). Les restrictions peuvent aussi concerner un nombre d'œuvres ou une durée déterminée : une durée de 10 ans, par exemple, peut devenir particulièrement longue pour un écrivain insatisfait du travail de l'éditeur...

Les comportements problématiques de certains éditeurs

Plusieurs écrivains se sont plaints à l'UNEQ que leurs éditeurs adoptaient des comportements hors du cadre contractuel qui s'avéraient problématiques. « Près de 20 % des appels que nous recevons à propos des « litiges » auteur-éditeur concernent un problème de redevances non ou mal versées, » explique Geneviève Lauzon. En effet, même si le terme et la périodicité du relevé de ventes et du paiement de redevances sont stipulés au contrat, ils ne sont pas toujours respectés. L'absence de promotion peut également poser problème, car il arrive que l'éditeur ne fasse pas connaître l'œuvre, n'invite pas l'auteur dans les salons du livre ou dans les événements, n'organise aucun lancement et n'envoie pas le livre en service de presse. Enfin, des auteurs ont informé l'UNEQ que leur éditeur avait mis en ligne un format numérique de leur livre sans les aviser ni leur demander d'autorisation.

L'UNEQ rappelle aux écrivains que tout contrat d'édition doit être discuté avant d'être signé. Lorsqu'un éditeur refuse de négocier les termes du contrat, il offre dans les faits à l'auteur un contrat dit d'adhésion. Or, les contrats d'édition doivent se conclure de gré à gré, c'est-à-dire que les co-contractants doivent pouvoir discuter librement et négocier les clauses du contrat qui les unira. Le fait que plus de 60 % des auteurs d'une première publication nous ont dit avoir signé un contrat d'adhésion inquiète beaucoup l'UNEQ, car ces contrats sont plus susceptibles de contenir des clauses abusives.

Mettant encore une fois à profit les possibilités des nouvelles technologies, l'UNEQ lance *L'auteur, un agent autonome*, une plateforme de formations en ligne, accessible gratuitement – une trousse de perfectionnement professionnel simple et efficace.

La vie de l'UNEQ

NOURRIR L'AGENT AUTONOME EN VOUS !

Sylvain Dodier

À peine a-t-il le temps de se réjouir du point final posé à son texte, l'écrivain doit se muer en gestionnaire – en très bon gestionnaire ! Faute de quoi, les mauvaises surprises pourraient s'accumuler rapidement. Comme le dit M^e Véronique Roy, dans l'une des nouvelles formations proposées : « (...) en l'absence d'entente collective en matière de littérature, l'auteur doit faire le nécessaire pour l'obtention d'un contrat conforme aux lois qui reflétera bien sa situation et qui prévoira des conditions optimales pour l'œuvre (...) ». Sa plume posée, l'auteur devient l'acteur central de la fameuse spirale économique du livre.

Guides à télécharger et vidéos

La trousse *L'auteur, un agent autonome* se présente sous la forme d'une série de guides à télécharger, accompagnés chacun d'une courte vidéo, de sept à dix minutes, venant

détailler et bonifier la formation. La spécialiste qui a rédigé le guide thématique fait ainsi, de vive voix, le tour de la question avec vous. De facture épurée, les guides visent l'efficacité. Ils répondent de manière brève et précise à ces si nombreuses questions qui nous préoccupent toutes et tous.

Deux volets, six formations

Dans le « volet contrat », trois formations sont proposées par l'avocate-conseil de l'UNEQ, M^e Véronique Roy : *Les nouveaux paramètres de l'édition numérique*, *Méthodologie de négociation entre un auteur et un éditeur* et la si pertinente formation *Lecture et évaluation du contrat d'édition*. Cette dernière, subdivisée en cinq blocs – « nature du contrat », « rémunération de l'écrivain », « œuvres futures », « résiliations du contrat d'édition », et « les invendus » – répond à treize questions fondamentales. Faut-il opter pour une licence d'édition ou une cession de droits ? Quelles informations devraient se retrouver sur les rapports de vente ? Est-ce légal de demander un droit de premier refus pour l'édition d'œuvres futures ? Qu'arrive-t-il lorsque les ventes d'exemplaires d'une œuvre diminuent ? Autant d'éléments à inscrire et à préciser au contrat d'édition.

Pour concocter le « volet promotion », l'équipe de l'UNEQ a fait appel à trois écrivaines aux compétences professionnelles multiples. La poétesse **Sonia Cotten**, qui a étudié à l'UQAM la gestion des ressources humaines, les pratiques rédactionnelles et la communication organisationnelle, et qui a aussi œuvré en gestion culturelle, propose *La conception d'un document promotionnel*.

Élise Desaulniers, essayiste, blogueuse, tuiteuse et consultante WordPress a conçu une formation intitulée *L'autopromotion des écrivains sur le Web*. Les auteurs désireux de prendre leur place dans le monde virtuel s'empresseront de suivre cette formation.

Pour compléter ce volet, la romancière et metteuse en scène **Véronique Marcotte** présente une formation qui en séduira plusieurs : *La représentation publique de l'écrivain*. Passer de sa table d'écriture à une tournée de promotion, à des lectures publiques, à des séances de signatures... ça se prépare.

La trousse de perfectionnement *L'auteur, un agent autonome* sera accessible dès ce printemps, sur la *Zone membres* du site Internet de l'UNEQ.

La critique est morte !

VIVE LA PRESCRIPTION ?

La critique littéraire existe-t-elle encore ? Très attentive au phénomène, Catherine Voyer-Léger se penche sur la question pour nous.

Catherine Voyer-Léger

S'il fallait tenter d'identifier une seule source aux problèmes actuels de la critique littéraire, nous pourrions nous concentrer sur un malencontreux glissement conceptuel. Il est vrai que l'idée légitime de démocratisation des arts et de la culture visait d'abord à réfléchir aux façons de créer des ponts entre les artistes et un public élargi. Mais si, aujourd'hui, on veut que la culture et les arts soient l'affaire de tous, il semble que ce soit moins dans l'optique que le plus grand nombre puisse en profiter, mais bien que le plus grand nombre puisse en faire. Cette vision de la démocratisation questionne notre vision du professionnalisme. Les auteurs comme les éditeurs font face à ces remises en question.

La critique aussi doit y faire face.

S'il est vrai que le milieu de la critique est marqué par des initiatives volontaires et souvent bénévoles comme peuvent l'être les blogues, il est plus préoccupant que la place de la critique soit mise à mal au sein même du cénacle médiatique. On la remplace par ceux qu'on appelle les prescripteurs.

Les prescripteurs sont le fruit de cette démocratisation mal comprise. Ils peuvent être n'importe qui : des quidams, mais surtout des personnalités publiques et, parfois, des gens qui font carrière dans le journalisme littéraire. Parfois... Il faut bien constater que les critiques

professionnels disparaissent du portrait médiatique, particulièrement à la radio et à la télévision.

À l'ère des prescripteurs, les connaissances sont secondaires puisque ce qui compte c'est d'aimer lire et d'être un bon communicateur. Le niveau d'analyse importe peu. L'idée qu'un texte puisse être autre chose qu'un succédané de la personnalité de son auteur ou une histoire à raconter en souffre aussi. Tant et aussi longtemps que nous partageons le goût de lire, tout roule !

Bien sûr, on peut voir des aspects positifs à cette démocratisation. La critique littéraire est une institution comme une autre qui tend à se scléroser, qui se sédimente en cliques, et qui fait place à des trafics d'influence et des modes. N'est-ce pas une bonne nouvelle de remettre cette autorité – parfois viciée – en question ?

« À l'ère des prescripteurs, les connaissances sont secondaires puisque ce qui compte c'est d'aimer lire et d'être un bon communicateur. Le niveau d'analyse importe peu. »

– Catherine Voyer-Léger



Photo : © François Mellet

Le principal problème c'est que cette autorité de la critique est remplacée par des gens qui n'ont pas moins d'autorité mais qui la tiennent d'ailleurs que du champ littéraire. Ainsi, l'autorité symbolique de plusieurs personnalités publiques (humoristes, chanteurs, journalistes, etc.) est réinvestie dans la prescription littéraire comme si leur notoriété était un argument suffisant pour leur donner la parole. Invite-t-on les vedettes à participer aux cahiers « Automobiles » ? Et je ne parle même pas des sujets « sérieux » comme les affaires et la politique... Mais la littérature, ça oui, puisque tout y est réduit à une question de goût. Il ne semble plus envisageable qu'on puisse dire autre chose d'un texte que le plaisir qu'il nous a procuré (ou non).

Une vraie démocratisation impliquerait qu'on offre au public une multitude de points de vue, mais une multitude de points de vue *informés*. Qu'on leur offre la chance de découvrir une parole sur la littérature plutôt que de donner des conseils de lecture où le livre est présenté comme un produit de consommation. Plus encore qu'une vision de la critique, c'est donc une vision de l'art dans la société qui est en jeu.

CV:

Catherine Voyer-Léger a publié, en février 2013, *Détails et dédales* (Hamac) un recueil de textes d'abord parus sur son blogue. Elle fera paraître chez Septentrion, au début de l'automne 2014, un essai sur la critique culturelle dans les grands médias québécois.

Les Québécois aiment les romans historiques, mais on en parle peu dans les grands quotidiens. Bertrand Laverdure interroge Sonia Marmen pour connaître son point de vue sur la réception des best-sellers dans les médias.

Propos recueillis par Bertrand Laverdure

Vous faites partie, avec Louise Tremblay-D'Essiambre, feu Michel David et Micheline Lachance, de notre cohorte de romanciers historiques dont les livres se vendent bien. Vous avez écoulé plus d'un demi-million d'exemplaires du *Cœur de Gaël* et plus de cent milles copies de *La fille du Pasteur Cullen*. Considérez-vous que la critique littéraire au Québec s'intéresse suffisamment à ce genre ? Quel est votre rapport à la critique ?

Sonia Marmen : D'où vient cet engouement pour ce genre de littérature alors qu'on connaît le peu d'intérêt des Québécois pour l'Histoire proprement dite ? La dimension sentimentale y joue sans doute son rôle. Vivre

un événement historique à travers un personnage pourvu d'émotions est une expérience plus mémorable que de lire le compte rendu des faits froidement rapporté dans un document.

Sous-genre de la littérature populaire, elle-même déjà perçue comme une sorte de paralittérature, depuis Flaubert, Dumas, Scott et Dickens, le roman historique a récolté sa part de critiques acerbes. On lui reproche ses anachronismes, ses interprétations faussées, le manque de rigueur des auteurs, et... la liste est longue. Malgré tout, le genre persiste et évolue. Lorsque bien construit et solidement documenté, le roman historique peut devenir une forme de témoignage valable du passé. Toutefois, il reste un divertissement et ne se substituera jamais aux ouvrages plus sérieux des historiens.

Au Québec, le roman historique attire un lectorat important, mais très peu d'intérêt de la part des critiques, plus prompts à mettre de l'avant le roman populaire étranger. On pourrait en discuter plus longuement, mais bon ! Je ne m'en vexe plus. J'écris en espérant éveiller chez mes lecteurs le goût de l'Histoire.

À quoi constate-t-on que nous avons publié un best-seller ?

S. M. : Je reçois plusieurs lettres et courriels de lecteurs, des remerciements, des questions, des demandes de dédicaces. Mais aussi des témoignages comme celui de cette jeune fille qui raconte comment mes romans lui ont fait découvrir le bonheur de lire, ou encore, celui de cette mère et de sa fille autiste qui ont découvert à travers *Cœur de Gaël* une voie nouvelle de communication. Dans les salons du livre, le contact avec le lecteur est différent. Je peux ressentir



Photo : © Karine Parry

sa joie et sa fébrilité de me rencontrer. Cela me surprend et m'émeut toujours de voir un lecteur bredouiller de nervosité en s'adressant à moi. Puis, je me rappelle la première fois que je me suis retrouvée moi-même devant un auteur connu. Ce que j'apprécie surtout des salons du livre est qu'ils rendent sa dimension humaine à l'auteur.

Serait-il souhaitable qu'il existe une publication spécialisée qui ne traiterait que de l'univers des romans historiques ? Croyez-vous que le Québec est un marché trop petit pour ce type de roman qui demande une quantité phénoménale de travail mais ne promet pas les chiffres de vente des États-Unis ?

S. M. : Il existe déjà un bon nombre de publications spécialisées en histoire. Les périodiques français *Histoire* et *Historia*, et leur homologue québécois, *Cap-aux-Diamants*, consacrent un espace aux ouvrages de tout genre qui intéressent l'amateur d'histoire. Mais une publication qui traite uniquement de romans du genre ? Si de temps à autre nos médias prévoyaient une édition « spécial histoire », ce serait à mon avis plus percutant qu'une publication spécialisée.

Le marché du livre au Québec est petit, certes, mais Internet ouvre maintenant les portes de ses librairies à une clientèle potentielle plus considérable. Toutefois, le marché littéraire respectant les frontières de la langue, pour conquérir la planète, le livre doit encore être traduit. Pour ma part, quatre de mes romans sont diffusés en Espagne et en Allemagne, et en cours de traduction en Russie et en Ukraine. Des lectrices françaises, belges et suisses me restent fidèles depuis mes premières publications. Malheureusement, le marché anglophone, saturé de ses propres ouvrages, me reste inaccessible. Malgré tout, je me considère comme une auteure privilégiée.

Sonia Marmen

CRITIQUES ET BEST-SELLERS

La critique en région

LESLIE PICHÉ

Il n'est pas aisé de se faire une opinion de ce qui se fait en littérature dans nos propres régions. Non par incompetence mais plutôt par la nature même du mandat dont plusieurs d'entre nous sont, en quelque sorte, investis d'office : recenser les publications et critiquer les activités d'auteurs que nous connaissons souvent personnellement, sans nuire à quiconque ni induire le public en erreur.

Laval

Des modèles exportables

Sensible à cette question, la Société littéraire de Laval, une association d'auteurs, doit promouvoir le travail de tous ses membres, sans discrimination. À partir de ce postulat, la critique faite à l'interne ne peut se targuer d'indépendance : elle s'emploie raisonnablement à faire ressortir les points forts de l'écrit, en passant sous silence les faiblesses sans contreparties positives. À Laval, cela se traduit par l'utilisation du mot « recenser » au sens d'« apprécier ». On fait la recension de tous les ouvrages récents des membres dans la revue *Brèves littéraires*, qu'il s'agisse d'une publication chez un éditeur agréé ou à compte d'auteur, en solo, en collectif ou en revue. Notons que 51 % seulement des membres de la SLL sont lavallois.

La région bénéficie par ailleurs des services de la Fédération québécoise du loisir littéraire. Précisons d'entrée de jeu que la FQLL a des représentants et des membres dans 16 des 17 régions administratives du Québec et que ses programmes de soutien sont disponibles sur tout le territoire. Sa revue, *Le passeur*, fait la promotion des livres parus à compte d'auteur : la couverture, un extrait et une description de la démarche de l'auteur visant à intéresser le lecteur et l'écrivain occasionnel ou en développement. Certes, ce n'est pas de la critique, mais l'organisme a greffé à cette activité deux outils de reconnaissance de l'excellence : un club de lecture subventionné consacré aux publications à compte d'auteur des membres, la liste étant enrichie des commentaires de lecture des participants ; un concours annuel du meilleur livre présenté dans la revue, avec jury indépendant composé d'un auteur, d'un libraire et d'un animateur de club de lecture.

Récemment, la Fondation lavalloise des lettres a lancé un concours de chronique littéraire. La nature même du type de texte cible un public réduit et averti, supposons-nous. De plus, ce prix est réservé aux résidents. Le partenaire de ce prix, le *Courrier Laval*, est un média régional qui n'a pas de chronique littéraire régulière.

Bref, les auteurs les mieux servis à Laval sont membres de la SLL et de la FQLL.

DENYS BERGERON

Deux événements majeurs illustrent bellement la littérature de chez nous. D'abord, la Ville de Nicolet a été choisie comme Francoville conjointement par l'Office québécois de la langue française et l'Association Québec-France pour souligner la Francofête 2014. Du 1^{er} au 22 mars, tous les Nicolétains et Nicolétaines étaient invités à célébrer la volonté et le plaisir de vivre en français. Une soirée de lancement et un gala de fermeture encadraient une foule d'activités diversifiées, notamment une dictée, une soirée de lecture, une rencontre d'auteurs, la projection d'un film et des jeux destinés aux enfants. Des restaurants et cafétérias offraient à leur clientèle un napperon comportant des jeux sur la langue. Tout au long de la fête, les dix mots de la Francophonie : ambiancer, à tire-larigot, charivari, s'enivrer, fari-bole, hurluberlu, ouf, timbré, tohu-bohu et zigzag ont circulé parmi les activités, les concours et les jeux tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

Onzième ville au Québec à obtenir le titre, Nicolet est la première ville des régions Centre-du-Québec et Mauricie à obtenir cet honneur. La petite histoire veut que le Séminaire de Nicolet ait été fondé au début du 19^e siècle dans le but d'assurer la conservation de l'enseignement du français à nos élites. C'est un juste retour des choses que, près de 200 ans plus tard, Nicolet soit reconnue Francoville.

En deuxième lieu, des écrivains se prêteront à une mise en lecture de leurs textes qui concernent les cinq MRC du Centre-du-Québec. L'activité se tiendra dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril. Elle soulignera également le 15^e anniversaire de l'institution de la région Centre-du-Québec. Le spectacle visera à sensibiliser les élus, à promouvoir la littérature dans la classe politique. Pour ce faire, les maires seront interpellés personnellement. Comme les écrivains ne sont pas forcément de bons lecteurs, une formation « texte, voix et diction » aura été offerte aux auteurs-lecteurs afin de leur donner quelques bons trucs pour améliorer leur prestation.

Il est aussi à noter que des auteurs centricois publient pour une première fois ou répètent l'aventure. **Michel Langlois** publie *Entre des mains étrangères*, deuxième tome de la saga *Les gardiens de la lumière*. **Esther Paul**, une jeune poétesse, lance son recueil *L'éveil stellaire*. **Lise Brunelle** publie son autobiographie intitulée *Les anges sont mes amis*. **Katleen Jacques**, une jeune romancière, publie son premier roman, *Alicia*. La romancière bien connue de la région, **Rosette Laberge**, publie deux livres, *Un printemps ardent* et *Les dessous d'une V.-P.*

Montérégie

ANNE-MARIE AUBIN

René Lapierre, trois fois lauréat

René Lapierre, auteur du recueil de poésie *Pour les désespérés seulement*, s'est mérité en novembre dernier le prestigieux prix du Gouverneur Général du Canada dans la catégorie poésie. Auparavant, il avait déjà obtenu le prix Estuaire-Bistro Leméac et le prix Alain-Grandbois de l'Académie des lettres du Québec.

Le poète a grandi et étudié à Saint-Hyacinthe, mais vit maintenant à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Il a publié des essais, deux romans, douze recueils de poésie et a dirigé la revue *Liberté* pendant plusieurs années. Spécialiste de l'œuvre d'Hubert Aquin, Lapierre enseigne aujourd'hui au département d'Études littéraires de l'UQAM.

Dans ce recueil, il traite parallèlement de botanique et d'états d'âme, le tout écrit dans une prose poétique. D'une page à l'autre, le lecteur crée mentalement des liens, des associations d'idées et trouve, non pas le désespoir, mais l'espoir.

La nature étant plus forte que tout, elle nous réconcilie avec la vie. La poésie de René Lapierre nous éveille à cette réalité par la puissance des mots : « *Nous voilà en deuil / de nous-mêmes anesthésiés / défaits, contraints de croire en la bonté / des vendeurs, de nous en remettre à eux / pacifiquement. / Il faut dire non / le moment est venu.* »

Julie Royer lauréate du prix des tout-petits de l'AAM

En février dernier, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Longueuil, avait lieu la remise des prix littéraires de l'Association des auteurs de la Montérégie catégorie Tout-petits. Julie Royer a remporté le 1^{er} prix pour son texte *Pinceau, un chat aux multiples talents*.



Photo : © Anthony Lacroix

Auteure, animatrice, musicienne, chanteuse, artiste polyvalente, Julie sillonne les routes afin de faire rêver les enfants dans les écoles, les bibliothèques, les salons et divers événements festifs. Avec son complice, Bonbon joueur de tours, elle incarne le personnage de Gribouille pour les petits dans la série télévisée qu'elle a le plaisir de créer depuis quelques années au réseau Cogeco.

Enfant, ses visites chez son grand-père à Saint-Fabien de Panet lui donnent la piqûre de la musique et du chant. À l'école primaire, elle découvre le plaisir de se faire raconter des histoires. Elle rédige la biographie de Roger Lemelin à la suite de ses études universitaires et, dans un cours de création, Raymond Plante l'encourage à écrire pour les jeunes. Depuis quelques années, Julie gagne sa vie à créer, chanter, raconter... Elle finalise présentement son CD de chansons et comptines, du pur plaisir à voir et à entendre !

Ateliers-formations sur la nouvelle orthographe du français. Comme écrivain et écrivaine, apprenez à faire des choix orthographiques éclairés et modernes. 514 343-2020, nouvelle.orthographe@videotron.ca, www.nouvelleorthographe.info.

Évaluation de manuscrits, révision de textes, parrainage d'auteur. Carole Massé et Jean-Yves Soucy : 514 259-5721, www.auteurconseil.com

Services conseils aux auteurs : évaluation et négociation d'un contrat d'édition, représentation auprès d'éditeurs et édition électronique. Dominique Girard, membre UNEQ, B.A.A., microprogramme de 2^e cycle en édition, Université de Sherbrooke. info@agencelitterairetraitdunion.com 514 234-2002 www.agencelitterairetraitdunion.com.

La Plume rousse : service d'animation scolaire, de révision, de rédaction, cours de français et d'informatique. Danielle Malenfant, membre UNEQ et AEQJ : 450 263-8721, daniellemalenfant@yahoo.com.

Le Pigeon décoiffé offre un service professionnel de consultation et de *coaching* d'écriture qui consiste en un travail d'accompagnement des auteurs dans la planification et l'élaboration de leur manuscrit en vue d'une publication professionnelle. Nadia Gosselin, membre UNEQ : www.lepigeondecoiffe.com.

Révision stylistique. Les éditeurs sont sensibles à la qualité de la langue. On refuse parfois des textes valables parce que le style présente des faiblesses. Alain Gagnon, membre UNEQ : motpourdire28@videotron.ca 418 698-0636

Services abordables de mise en page d'un texte en différents formats numériques et solutions pour la mise en ligne. Aussi offert : infographie pour couverture et autres. editionsduparc.wordpress.com.

Ex-professeur de français, ex-consultant en francisation à l'OQLF, peut réviser vos textes à un tarif raisonnable. Raymond Paradis : 450 672-4893, raymondgparadis@gmail.com.

Petites
annonces

ANNE-BRIGITTE RENAUD

Une maison à soi

Déjà sous la présidence de Ginette Bureau, l'Association des auteures et auteurs des Cantons de l'Est, aujourd'hui de l'Estrie, entreprenait des démarches auprès de la Ville de Sherbrooke pour dénicher un toit pour sa communauté. Trois déménagements et dix ans plus tard, Michel Gosselin, président de l'AAAE, peut dire « mission accomplie » en ce qui concerne ce dossier.



Photo : © Anthony Lacroix

Une maison qui rassemble

L'AAAE prépare avec fébrilité le déménagement de son quartier général à la Maison bleue, maison patrimoniale au cœur du Domaine Howard à Sherbrooke. « Avec Lise Blouin à l'époque, nous cherchions un endroit qui permettrait aux auteures et aux auteurs de se rencontrer », confie **Ginette Bureau** pour qui le mot « réseauter » résonne comme écoute et échange, alors qu'« entre nous » est synonyme de rencontre annuelle où écrivaines et écrivains confirmés et de la relève se retrouvent pour partager leurs dernières créations, accueillir les commentaires de leurs pairs et confronter leurs idées. « Nous rêvions d'un lieu privilégié qui nous ressemble et nous rassemble, une maison où nous pourrions nous réfugier pour briser notre solitude », poursuit celle qui a cumulé quatre mandats à la présidence de l'AAAE.

Jusqu'à maintenant, l'AAAE bénéficiait d'un lieu pour y conserver ses documents et permettre à son conseil d'administration de se réunir. La dimension du local permettait de loger une table, des chaises et des livres... Bien situé au centre de la ville de Sherbrooke, il était idéal pour du travail administratif et une adresse permanente. Au-delà de cela, c'était le néant. Le déménagement à la Maison bleue s'inscrit dans un parcours privilégié qui va au-delà d'un simple changement de lieu : « De par son caractère patrimonial et sa situation dans un lieu prestigieux ancré dans l'histoire, la Maison bleue sera une vitrine exceptionnelle pour la littérature d'ici et pour ceux et celles qui la font vibrer », affirme **Pierrette Denault**, lauréate du prix du récit de Radio-Canada et du prix littéraire de l'arrondissement Fleurimont de la Ville de Sherbrooke, et animatrice hors pair des rencontres mensuelles « Sherbrooke se livre ». « En permettant à l'AAAE d'occuper ce joyau du patrimoine, la Ville de Sherbrooke pose un geste qui, me semble-t-il, reconnaît la place importante de la littérature estrienne au sein de sa communauté et l'empreinte de ceux et celles qui la font vivre », ajoute madame Denault.

Un lieu symbolique

Malgré tout le travail qu'occasionne un déménagement, **Michel Gosselin**, président de l'AAAE, nage dans le bonheur : « Le nouveau lieu nous est d'autant plus cher que sa situation géographique est symbolique pour nous, écrivains : le poète Alfred DesRochers, qui a habité ce quartier, a écrit deux poèmes inspirés du Domaine Howard où on retrouve la Maison bleue », précise-t-il. « Avec sa terrasse au-dessus de la verrière et les salles au rez-de-chaussée pour accueillir une soixantaine de personnes, la Maison bleue est un endroit rêvé pour nos activités littéraires. Tout y sera possible, du lancement de livres à la soirée de lectures en passant par le simple café que nos membres pourront y prendre en toute simplicité. Les membres du C. A. et moi croyons que le fait que l'AAAE ait désormais un endroit où tenir ses activités contribuera à accroître le sentiment d'appartenance chez nos membres. »

L'ouverture officielle se fera au printemps, dès que les travaux entrepris par la Ville de Sherbrooke seront terminés. À nous, auteures et auteurs de l'Estrie, de nous y donner rendez-vous pour en faire un lieu vivant d'échanges. Ce projet a vu le jour grâce à la Ville de Sherbrooke et plus spécifiquement sa division de la culture.



L'iris et l'âme dilatés

PAR LA LITTÉRATURE

La Nuit blanche à Montréal et l'UNEQ font bon ménage : cette dernière était parmi les pionnières à proposer des nuits de la poésie dans le cadre de l'événement... et voilà que l'année 2014 marque le début de l'ouverture de ses portes au public. Il était une nuit anticipée d'autres nuits insomniaques à venir.

Maya Ombasic

Lancée il y a plus de dix ans à Paris, l'idée de la Nuit blanche faisait écho aux *Nuits Blanches* de Dostoïevski, quand tout Saint-Petersbourg se rendait dantesquement insomniaque de la culture. La géniale idée de **Christophe Girard**, ancien maire adjoint de Paris, de lancer la Nuit Blanche, a depuis fait des petits un peu partout – Tokyo, Liverpool, Lima, Copenhague et bien d'autres. Et voilà que Montréal a battu cette année le record d'événements culturels éparpillés entre plusieurs quartiers de la ville.

On se souviendra que l'UNEQ a été parmi les premiers, il y a quelques années, à proposer des activités littéraires dans le cadre de la Nuit Blanche. D'autres organismes ont depuis suivi l'idée d'inscrire la littérature au menu, mais la saveur littéraire de la Nuit Blanche cette année était marquée par une nouvelle initiative de l'UNEQ. Pendant l'événement *Il était une nuit* qui s'est étiré jusqu'aux petites heures

du matin, huit écrivains se sont succédé pour écrire des petits mots et pour lire les extraits de leurs livres.

D'abord, l'initiative d'ouvrir ses portes au public suivait la philosophie de l'événement fondateur : la culture doit être accessible, même au beau milieu de la nuit. Mais la nuit va si bien avec l'image de l'écrivain qu'on avait l'impression de pénétrer sa véritable temporalité. Un écrivain n'écrit-il pas en marge et à l'écart du monde, souvent la nuit ? L'image est peut-être romantique et désuète, d'autant plus qu'un des écrivains invités, **Samuel Archibald**, apprit à l'assistance qui l'écoutait attentivement qu'il écrit surtout le matin, de préférence dans un cahier et à bord d'un moyen de transport.

Il écrirait donc à la main ? Les regards surpris ont voulu en apprendre davantage sur ce phénomène en voie d'extinction. Hélas, il reste à déconstruire tant de préjugés sur les écrivains !

Pendant ce temps, l'équipe de l'UNEQ avait réussi un véritable coup de force : créer une ambiance idyllique digne d'une autre époque, celle peut-être des tableaux clair-obscur de Georges de La Tour. La mémoire n'avait d'autre choix que de s'imprégner pendant longtemps de cette image : un écrivain, une lumière fragile et des curieux qui sortaient de l'ombre pour poser des questions qui sonnaient juste, même au milieu de la nuit : « Pourquoi et pour qui écrit-on au juste ? », « Faut-il être à ce point imbu de soi-même pour penser qu'on a quelque chose à écrire ? », « Pourquoi dire quelque chose plutôt que rien ? », « Quand on écrit, on imagine nécessairement un lecteur idéal ? »

Pendant que les écrivains tentaient de répondre, éparpillés sur des îlots aux coussins blancs, entourés de livres, de bouchées chocolatées et d'un thé parfumé, l'œil se perdait dans les lueurs des nombreuses bougies qui donnaient une ambiance sacrée tant à l'événement qu'au lieu.

Le feu, la littérature, la trace, la transformation, la disparition... Impossible de ne pas penser aux écrivains passés dont la seule pérennité est celle de l'écrit, mais aussi à ceux qu'on exécute encore aujourd'hui parce qu'ils sont libres-penseurs ou poètes.

Pendant ce temps, une autre écrivaine, **Christiane Duchesne**, a parlé du bonheur de « fouiller » avant de se mettre à écrire ; par exemple, décrire un camion des années trente et se poser cette incontournable question : les essuie-glaces existaient-ils à cette époque ?

Sur une autre île, non loin de là, **Martine Delvaux** parlait de l'amour impossible, surtout quand le choc des cultures vient atténuer la magie du désir. Il y en a eu d'autres... **Sophie Bienvenu, Caroline Allard, Jean Pierre Girard, Jonathan Harnois, Danny Plourde...** jusqu'aux petites heures du matin.

Plus que tout, l'UNEQ a réussi à allumer l'étincelle dans les yeux des futurs écrivains : plusieurs visages présents ce soir-là affichaient indubitablement les allures des écrivains en devenir, rêvant d'être un jour à la place de ceux qui ont pu matérialiser leur rêve. Beaucoup de jeunes parmi les présents, malgré les festivités de la rue. La magie et la foi en la littérature étaient au rendez-vous parmi les dévots et les insomniaques. Vivement la prochaine édition pour faire de belles découvertes et se rappeler que la nuit, finalement, colle si bien aux écrivains...

Lyrikline

UNE PLATEFORME MONDIALE

Lyrikline est une plateforme mondiale de poésie interactive créée par la Literaturwerkstatt Berlin en coopération avec le réseau international de ses partenaires. Depuis sa création en 1999, le projet s'est orné d'éloges et de prix, ses multiples fonctions et sa mission de faire connaître et traduire la poésie contemporaine mondiale ne cessent de gagner en notoriété.

Maya Ombasic

Le Québec participe à Lyrikline depuis plusieurs années, grâce au soutien du ministère de la Culture, et la collaboration de l'UNEQ au projet n'est pas moindre. À son initiative, les poèmes écrits originellement dans d'autres langues ont été traduits vers le français et les vers des poètes québécois d'envergure ont pu voir leurs œuvres traduites.

Lyrikline.org, c'est cette ingénieuse idée de créer un espace virtuel où il est possible d'entendre puis de réécouter la voix des poètes contemporains. Le projet redonne la foi en ce que Goethe appelait *Weltliteratur*, c'est-à-dire la littérature du monde. La participation de l'UNEQ au projet de Lyrikline se marie parfaitement avec le leitmotiv de l'une des plateformes artistiques et culturelles les plus importantes de la dernière décennie : on écrit surtout pour se faire entendre, si possible dans d'autres langues. Le projet regroupe 931 poètes, 8446 poèmes, 61 langues et 11 945 traductions. Comment ne pas ressentir de frissons lorsqu'au milieu d'une nuit sans sommeil, moyennant un simple clic, on peut entendre les voix de **Louise Bouchard, José Acquelin, Hélène Dorian, Carole David, Nicole Brossard, Suzanne Jacob** et bien d'autres poètes québécois dont la liste ne cesse de s'agrandir...

Le projet a également permis à plusieurs poètes de voir leurs œuvres traduites en d'autres langues, mais aussi d'être invités dans des festivals ou événements de première importance pour la scène poétique mondiale. Ainsi, il arrive que quelqu'un, à l'autre bout du monde, proche par exemple du Festival de poésie de Lisbonne, découvre **Pierre Neveu**, tombe sous le charme de sa voix et de sa plume et lui lance une invitation de participer à un festival... Cette plateforme est d'une importance cruciale, car, selon Pierre Neveu, de tels projets donnent et redonnent à la poésie sa vitalité et sa raison d'être, l'essence de la poésie étant avant tout l'oralité et l'aspect sonore. Or, le côté sonore de Lyrikline, c'est précisément ce qui donne tant de force au projet.

L'effervescence et la vitalité de la poésie passent surtout par le désir de se faire entendre, mais aussi de faire entendre et circuler la voix des autres poètes grâce à la traduction.

D'où l'intérêt non seulement de l'existence d'un site comme Lyrikline, mais surtout de la participation de l'UNEQ à un tel projet, d'autant plus que le ministre de la Culture, **Maka Kotto**, vient de lancer un chantier virtuel de plus de 150 millions de dollars destinés à la promotion de la culture numérique québécoise. Si le ministre estime « *qu'il faut préserver la capacité du Québec de déployer une culture riche et spécifique sur les plans social et identitaire* », alors, participer à la plateforme Lyrikline, que ce soit pour faire connaître ou traduire nos poètes, vise justement ce déploiement virtuel de la culture québécoise tant sur le plan national qu'international.

LA PLATEFORME LYRIKLINE REGROUPE LA VOIX DE 931 POÈTES CONTEMPORAINS. PARMI EUX, ON PEUT ENTENDRE PLUSIEURS ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS EN FRANÇAIS, MAIS AUSSI EN D'AUTRES LANGUES. INUTILE DE RAPPELER QUE LA VITALITÉ D'UNE POÉSIE PASSE PAR SON ORALITÉ, MAIS AUSSI SA CAPACITÉ DE SE FAIRE ENTENDRE DANS D'AUTRES LANGUES.

PUSH

Le roman en série POUR UN HEUREUX DÉNOUEMENT CONTRACTUEL

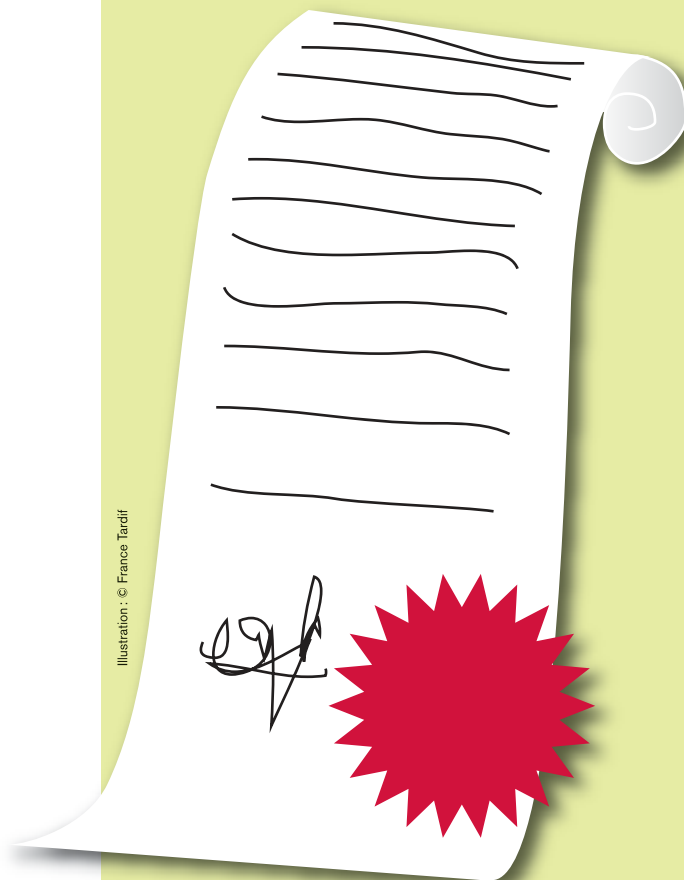


Illustration : © France Tardif

Ève Boissonnault

Quand l'idée vous est venue, ce fut l'effet d'une véritable révélation. Du coup, vous la connaissiez cette femme-là, l'héroïne de votre prochain roman. Et quelles aventures s'apprêtait-elle à vivre, cette femme pas comme les autres ! En fait, un seul tome ne saurait rendre justice à son existence littéraire. Pourquoi ne pas en faire une trilogie ? Votre éditrice trouve qu'il s'agit là d'une bonne idée, elle voit le potentiel, et vous propose de signer un contrat type sur-le-champ. Halte-là ! Comment s'articulent les deux grands axes du contrat d'édition, la propriété intellectuelle et le droit d'exploitation, dans le cas de romans en série ? On consulte M^e Véronique Roy.

À chaque tome, son contrat

S'il est vrai que l'aventure littéraire sur laquelle vous êtes dans le point d'embarquer vous permet d'explorer un seul univers à travers la vie de votre personnage principal, chaque livre de la série que vous écrirez doit tenir d'un contrat distinct. Ici, la *Loi sur le statut de l'artiste* appuie

les auteurs dans leur démarche puisqu'elle oblige les éditeurs à rédiger des contrats différents pour tous les livres qu'il publiera. Mais le travail ne s'arrête pas là. Vous devez aussi vous assurer que les conditions du contrat initial ne s'appliquent pas à tous les livres de la série, car si le succès commercial est au rendez-vous, et c'est ce que l'on souhaite, c'est lors de la négociation du contrat d'édition du deuxième tome que l'on peut corriger le tir sur le premier. On pensera alors notamment à obtenir un à-valoré plus substantiel, des droits d'auteur plus élevés ainsi qu'un plus grand budget de promotion, payé par l'éditeur, évidemment.

Un acte de cohérence

Signer de nombreux contrats d'édition dans le cadre de romans en série exige de l'auteur une compréhension d'autant plus grande des clauses incluses au contrat. Ainsi, l'auteur doit s'assurer d'être cohérent quant aux droits accordés. Par exemple, mieux vaut ne pas accorder les droits d'adaptation cinématographique que dans le contrat d'un seul tome de la série, ou encore accorder les droits de traduction seulement sur certains titres de la série. L'auteur doit ainsi avoir une vision d'ensemble de son œuvre du point de vue du processus d'exploitation afin de bien définir quels droits il accorde à l'éditeur par l'intermédiaire de négociations.

Votre série dans le temps

Vos livres sont épuisés ou l'éditeur n'exploite plus votre œuvre. Pire encore, elle risque d'être mise au pilon. Dans ce cas, récupérer ses droits peut s'avérer une bonne idée. Pour bien vous préparer à une telle éventualité, vous devez vous assurer que les durées des clauses coïncident dans tous les contrats relatifs à la série de livres, afin d'être en mesure de reprendre vos droits sur l'œuvre entière, idéalement en même temps.

.....

Pour mieux lire entre les lignes de votre contrat d'édition, prenez rendez-vous avec M^e Véronique Roy par l'entremise de l'UNEQ, qui offre à ses membres une heure de consultation juridique sans frais par 12 mois.
(E. Boissonnault)

Sans fin ni commencement

L'ODYSSÉE D'YVON PARÉ

Dans la série des entretiens enchaînés, André Vanasse s'est tourné vers l'écrivain jeannois Yvon Paré, qui publiait récemment *Le voyage d'Ulysse*.

André Vanasse : Tu es un acteur culturel de premier plan de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Après quarante ans d'implication à titre d'écrivain, de journaliste et d'animateur, quelles sont à tes yeux les plus belles réussites ?

Yvon Paré : Fier surtout de mon travail au Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La création des prix littéraires (ils existent depuis vingt ans), les concours lecteurs et lectrices auprès des jeunes, voilà ma grande réussite. Je suis arrivé avec des idées, une équipe a fait en sorte que tout devienne possible.

Je suis fier d'avoir réussi à mettre l'écrivain au cœur de la société. Il est devenu un incontournable au Saguenay–Lac-Saint-Jean grâce à l'Association professionnelle des écrivains de la Sagamie (APES). Surtout, heureux d'avoir pu démontrer qu'il n'y a pas d'écrivains régionaux, mais une seule grande et belle littérature au Québec.

Tu viens de faire paraître un roman, *Le voyage d'Ulysse*, qui se veut une nouvelle odyssee. Le point d'ancrage est le lac Saint-Jean, « Le Grand Lac sans fin ni commencement ». Un projet ambitieux et grandiose. Considères-tu que tu as eu la réception critique que tu méritais ?

Y. P. : J'ai cru qu'un ouvrage qui fait le lien entre les fondements de la pensée occidentale (*L'Odyssee* d'Homère), l'Europe et l'Amérique, la tradition orale et l'écrit, le merveilleux et le réel, mon pays du Lac-Saint-Jean et le monde pouvait étonner et susciter la curiosité. Épopée, théâtre, poésie, conte, légende et haïku s'amalgament pour constituer la trame narrative du *Voyage d'Ulysse*. Je me doutais aussi qu'il trouverait difficilement de l'espace dans les médias où il faut résumer en trois lignes. Déçu parce que j'ai encore la naïveté de croire qu'un livre peut se défendre et s'imposer.

Je sais aussi qu'avec la bousculade des nouvelles parutions, un livre est vite oublié. Un écrivain ne peut plus compter sur le temps. Il a trois semaines à peine pour survivre dans la jungle des nouveautés et dans les librairies. Pourtant la réception critique a été excellente si on tient compte que la littérature disparaît peu à peu des médias traditionnels¹. Bientôt, ce ne sera qu'un épiphénomène que la critique, que quelques capsules ici et là. Voir *L'actualité* pour comprendre. Les médias écrits larguent la littérature, sauf *Le Devoir*. La culture à la télévision est l'affaire des comédiens, des chanteurs et des humoristes.

« La littérature n'est pas que le succès du jour, mais aussi mémoire. Or, on malmène singulièrement notre mémoire littéraire au Québec. »

– Yvon Paré



Photo : © Christine Bourcier

Comment vois-tu le monde du livre au Québec en 2014 ?

Y. P. : En regardant le nombre de publications et la qualité des livres qui arrivent sur mon bureau, je ne peux qu'être optimiste. Les écrivains d'aujourd'hui empruntent des avenues que nous ne pensions guère explorer en 1970. Une nouvelle littérature s'affirme dans tous les genres. C'est extraordinaire ce foisonnement. L'apport aussi des immigrants et des nouvelles maisons d'édition...

Il y a un côté sombre à cela, le nombre de lecteurs. J'ai l'impression que bientôt il y aura plus d'écrivains au Québec que de lecteurs. Je crains une forme d'implosion, que les écrivains soient avalés par un trou noir. Nous sommes dans une société où n'existe qu'un présent mouvant, toujours changeant. Les livres sont maintenant des produits jetables où les vedettes de la télévision occupent une trop grande place. Que vont devenir les travailleurs de la marge, ceux qui voient leur livre pilonné quelques mois après la parution, expulsés des bibliothèques lors des élagages annuels. La littérature n'est pas que le succès du jour, mais aussi mémoire. Or, on malmène singulièrement notre mémoire littéraire au Québec.

1. N.d.l.r. : Au début de janvier 2014, la chronique littéraire que tenait hebdomadairement Yvon Paré depuis plusieurs années dans le journal régional *Le Progrès-Dimanche* était tout simplement retirée par la direction du journal, ce qui a engendré une impuissante levée de boucliers de la part des lecteurs. Elle n'a pas été remplacée.

Sous l'écriture, l'engagement

CLAUDE VAILLANCOURT

Bertrand Laverdure

Claude Vaillancourt nous accueille simplement dans son appartement du Mile-End. La pénombre de ce début de soirée hivernale donne à l'endroit un aspect presque monastique. Nous trouvons à notre gauche une grande pièce avec un piano droit et un saxophone sur son trépied. L'écrivain nous enjoint d'aller à droite, vers un grand salon au centre duquel une table moderne en forme de virgule donne tout son cachet au lieu. C'est sur cette table, habituellement encombrée de livres, que l'écrivain s'installe avec son ordinateur portable pour écrire ses romans, ses essais, ses nombreux articles et son blogue¹.

Quand on parle d'engagement aujourd'hui, on pense surtout aux pétitions en ligne ou à des « J'aime » sur des pages Facebook. Peu d'écrivains ou d'intellectuels s'engagent plus avant dans la bouillabaisse du monde et de ses injustices flagrantes. La quantité d'énergie et la vigueur des convictions que ces combats impliquent ne conviennent pas à tous. Hormis à des gens exceptionnellement volontaires, pédagogues et talentueux comme Claude Vaillancourt.

La dernière fois que je l'ai croisé, c'était dans une manif, lors du printemps érable en 2012. La fois précédente, c'était sur le site d'Occupons Montréal, il y présentait alors une conférence improvisée, un cours de rue, sur l'économie de la mondialisation et les solutions que propose l'association pour lequel il milite, ATTAC (Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne).

Membre du collectif de coordination du magazine *À babord* (journal militant de gauche) depuis plus de huit ans, travaillant à la FNEEQ, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, il m'explique que son quotidien est voué presque à 75 % à la défense des enseignants et enseignantes ainsi qu'à la poursuite de ses efforts de sensibilisation et d'éducation citoyennes. Ce qui ne l'empêche pas de mener à terme plusieurs projets littéraires, puisque Claude Vaillancourt est d'abord écrivain.

Son dernier roman, *Les sirènes de Zicatela*, se penche sur le destin d'une jeune femme, Isabelle Fauteux, qui est témoin d'une arrestation qui se déroule mal, provoquant la mort de Farid Abdoul. Spontanément, on pense à la SPCUM et au cas Villanueva. Mais l'écrivain nous affirme que l'idée d'écrire ce livre lui est venue avant que ne surgisse



cette affaire dans les médias québécois, à la suite d'une autre histoire de bévue policière violente survenue à Paris, aboutissant à la mort d'un prévenu.

Bien que ce roman examine le phénomène de la brutalité policière, il n'est pas manichéen et ce que l'on comprend bien après avoir refermé ce livre c'est à quel point, sous la calotte d'une cause juste, se cachent plusieurs drames humains intriqués. Vivre dans un monde meilleur sera toujours plus compliqué qu'on ne le croit.

Dans son essai synthétique et clair, destiné à un public étudiant, *Différence et contrôle social: Le syndrome de Procuste*, Vaillancourt s'intéresse justement à la propension de nos sociétés de simplifier outrageusement les rapports sociaux en s'attaquant à des boucs émissaires. Il y examine entre autres les figures de l'homosexuel, du juif, du fou et de l'handicapé, de l'hérétique du Moyen-Âge à l'étranger d'aujourd'hui. Selon lui, la charte de la laïcité promue par le Parti Québécois est, en plus d'une manœuvre électoraliste, une autre méthode pour pointer un nouveau bouc émissaire au Québec. Dans ce cas-ci, surtout les femmes musulmanes.

L'appareil photo de Rita s'est tu. Claude Vaillancourt blague alors, visiblement mal à l'aise d'avoir été l'objet d'une séance photo. Il demande s'il peut éteindre la lampe qui nous a été utile jusqu'à présent pour croquer son portrait.

L'anonymat est aussi une vertu de l'engagement, Michel Foucault a réfléchi à ce sujet. Mais il serait bête et vain que de cacher les romans et les essais de nos meilleurs écrivains engagés.

Vaillancourt fait partie de ceux-là.



Photos: © Rita-Adèle Beaulieu